2022-12/CS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20220331-2022-12-CS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2022

SEINE GRANDS LACS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **31 MARS 2022**

OBJET :

PAPI au stade d'intention du bassin du Loing – Approbation du projet d'avenant simple à la convention-cadre de financement

Nombre des membres composant le Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la Séance 18

Représentés par mandat 6

Absents 7

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt et un mars, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

En téléconférence :
Vincent BEDU,
Sylvain BERRIOS,
Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
David ALPHAND,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :
Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Chantal DURAND

En téléconférence :
Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :
Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :
Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :
Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Pierre ABEL,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Josiane FISCHER donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au stade d'intention du bassin du Loing a été labellisé par le Comité Technique du Plan Seine Élargi (CTPSE), le 24 juin 2020. Le PAPI d'intention est composé de trente-neuf actions, réparties selon les sept axes d'interventions d'un PAPI. La convention-cadre de financement a été signée le 12 janvier 2021 pour une durée de 26 mois.

Les objectifs du PAPI d'intention du bassin du Loing sont les suivants :

- Définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bassin ;
- Améliorer la connaissance liée aux risques ;
- Définir une stratégie de préservation et/ou de restauration des zones d'expansions des crues (ZEC) ;
- La prise en compte du risque dans les politiques d'aménagement du territoire, ;
- Favoriser la mise en œuvre d'aménagements résilients.

Le porteur du PAPI est Seine Grands Lacs, entouré des maîtres d'ouvrages suivants : l'EPAGE du bassin du Loing, la Communauté d'agglomération Montargoise Et Rives du Loing, la Communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing, la Communauté de communes de Moret Seine et Loing, la Communauté de communes du Pays de Montereau, la Communauté de communes du Pays de Nemours, la Communauté de communes des Quatre Vallées, la Commune de Charny-Orée de Puisaye, la Commune de Nemours, le Conseil Départemental du Loiret, la Direction Départemental des Territoires du Loiret, la Direction Départemental des Territoires de Seine-et-Marne, la Préfecture du Loiret, la Préfecture de l'Yonne et Voies Navigables de France.

Carte du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du bassin du Loing

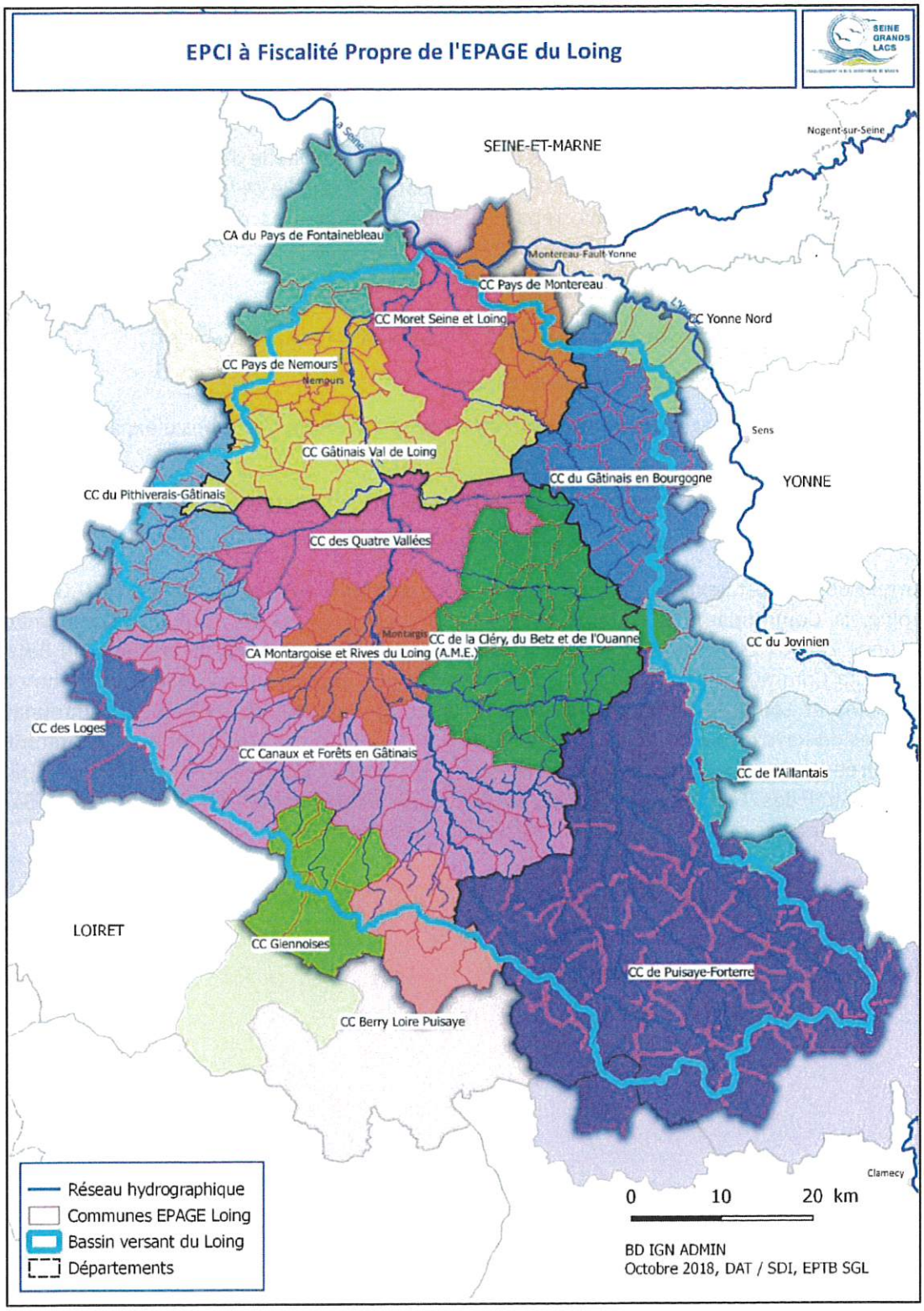

Le programme du PAPI et son état d'avancement

Les éléments du bilan qui suivent sont issus d'informations remontées par les maîtres d'ouvrages et les financeurs du programme d'actions. Ces éléments ont été mis à jour pour la tenue du comité de pilotage du 5 janvier 2022 :

Après un an de mise en œuvre du PAPI d'intention du bassin du Loing, l'avancement des 42 fiches-actions est le suivant :

Statut d'avancement des actions	
Abandonnée	0
Non débutées	5
En préparation	23
En cours	14
Terminée	0
Clôturée	0
TOTAL	**42**

L'avancement des engagements des 42 fiches-actions est le suivant :

Calendrier des engagements financiers		
2021	**155 026,50 €**	**6,54 %**
Prévisions 2022	1 065 794,91 €	44,96 %
Prévisions 2023	1 149 794,92 €	48,50 %
TOTAL	**2 370 616,33 €**	100 %

En raison du démarrage progressif des 42 actions du programme d'actions sur les années 2020 et 2021, notamment de la rédaction des cahiers des charges et de la passation des marchés, l'état de consommation des engagements est modéré. Les prévisions pour l'année 2022 seront significatives en raison de la mise en paiement progressive des prestations par les maîtres d'ouvrages.

L'avancement des subventions des 42 fiches-actions est le suivant :

État d'avancement des subventions		
Subventions totales attendues pour la durée du PAPI d'intention	1 562 532,83 €	**65,91%**
Année 2020	0 €	0 %
Année 2021	54 000 €	3,46 %
TOTAL	**54 000 €**	**3,46 %**
Prévisions 2022	732 766,42 €	46,90 %
Prévisions 2023	775 766,42 €	49,64 %

En raison du démarrage progressif des 42 fiches-actions du programme d'actions sur les années 2020 et 2021, l'état de versement des subventions reste très limité.

Les prévisions pour les années 2022 et 2023 permettront d'obtenir le solde attendu de subventions, durant la constitution du bilan du PAPI d'intention et le montage du dossier de candidature du PAPI au stade complet.

Demande d'avenant « simple » du PAPI

À l'issue d'une année de mise en œuvre du programme labellisé en 2020, des éléments nouveaux nécessitent de solliciter un avenant à la convention-cadre du PAPI d'intention du bassin du Loing, joint en annexe au présent rapport, par application de l'article n°14. Les motivations de la demande sont les suivantes :

- Augmenter le taux de financement par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs de l'action « Animation du PAPI d'intention » (Action 0.1) de 40% à 50% ;

- Augmenter le coût global de l'action « Suivi et bilan du PAPI » (Action 0.2) de 30 000 € TTC à 50 000 € TTC;
- Valider l'action 0.3 « Assistance à maîtrise d'ouvrage à l'animation du PAPI d'intention du bassin du Loing » portée par l'EPTB Seine Grands Lacs ;
- Valider l'adhésion de la Commune de Nemours comme maître d'ouvrage du PAPI d'intention du bassin du Loing ;
- Valider l'action 5.1.7 « Analyse de la vulnérabilité des bâtiments privés sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la commune de Nemours (15 bâtiments) » portée par la Commune de Nemours ;
- Valider l'action 5.1.8 « Travaux réalisés au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens diagnostiqués sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la commune de Nemours (10 bâtiments) » portée par la Commune de Nemours.

Compte tenu du faible écart financier entre le montant initial et l'avenant proposé, la demande visée ne modifie pas l'économie générale du projet de PAPI. Aussi, la demande constitue une demande d'avenant « simple » au regard du cahier des charges PAPI 3ème génération de 2021.

Le Comité de Pilotage réuni le 5 janvier 2022 a validé à l'unanimité le projet d'avenant « simple » à la convention de financement du PAPI.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le projet d'avenant simple à la convention-cadre de financement du PAPI d'intention du bassin du Loing.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la Convention Cadre de Financement signée le 12 janvier 2021 par le Préfet de Paris, Préfet de région d'Ile-de-France et coordonnateur de bassin Seine Normandie et le 21 juillet 2020 par les Présidents de l'EPTB Seine grands lacs, porteur du PAPI du bassin du Loing et de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du bassin du Loing, principal maître d'ouvrage du PAPI ;

VU la nouvelle Convention Cadre de Financement du PAPI d'intention du bassin du Loing validée par le comité de pilotage du PAPI le 5 janvier 2022;

VU le Cahier des charges PAPI 3 (2021) du Ministère de la transition écologique qui définit les modalités de montage et de mise en œuvre des Programmes d'action de Prévention des inondations;

VU la délibération de la commune de Nemours pour l'adhésion au PAPI d'intention du bassin du Loing en date du 9 décembre 2021 ;

VU le courrier du référent État du PAPI d'intention du bassin du Loing (Direction Départementale des Territoires du Loiret) en date du 10 décembre 2021 fixant les conditions d'approbation de la demande de l'EPAGE du bassin du Loing ;

VU le courrier d'intention de la Commune de Nemours pour le portage des actions 5.1.7 et 5.1.8 en date du 17 décembre 2021 ;

VU la décision du Comité de Pilotage du PAPI d'intention du bassin du Loing en date du 5 janvier 2022 d'approuver le projet d'avenant simple à la Convention Cadre de Financement du PAPI d'intention du bassin du Loing ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le projet d'avenant simple à la convention-cadre de financement relative au PAPI d'intention du bassin du Loing.

Article 2 : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ledit acte, ci-annexé.

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris